



Trophée de la Manche

2011

GOLF DE LA PRESQU'ILE DU COTENTIN Du 1^{er} au 2 octobre 2011

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

ORGANISATION

Organisateur	: Comité Départemental de Golf de la Manche
Responsable	: Patrick Alves,
Comité de l'épreuve	: Patrick Alves, Président du CDG50, : Jean-Charles Letrecher, Président Golf Presqu'île du Cotentin, : Arbitres : Françoise Denis, Denis Haquet, Pierre Valin

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent :

- être licenciés dans un club de la Manche,
- être titulaire du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf, valable pour la saison en cours, enregistré auprès du club ou de la Fédération,
- répondre aux exigences du statut amateur,
- répondre aux conditions d'index du présent règlement :
 - Pour les hommes : 18,4
 - Pour les dames : 24,4L'index pris en compte est celui à la date de clôture des inscriptions (25 septembre 2011)
Aucun dépassement d'index n'est autorisé.

FORMULE DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Reconnaissance du parcours : les modalités de reconnaissance du parcours sont définies par le club organisateur.

Ordre de départ :

- 1^{er} tour : par ordre décroissant d'index
- 2^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1^{er} tour

Play -off

En cas d'égalité pour la première place, un play off se déroulera :

- en trou par trou, selon la Règle du stroke play,
- aussitôt la fin du second tour, aux heures et dans l'ordre des trous fixés par le comité de l'épreuve et portés à la connaissance des compétiteurs au tableau officiel



Trophée de la Manche 2011

Le vainqueur de l'Epreuve se verra décerné le titre de :

- « **CHAMPIONNE DE LA MANCHE 2011** » pour les dames,
- « **CHAMPION DE LA MANCHE 2011** » pour les hommes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être faites au golf organisateur de l'épreuve avec copie au responsable de l'épreuve.

La date limite d'inscription est fixée au **25 septembre 2011 à minuit**.

Aucune inscription envoyée après la date limite d'inscription ne sera acceptée.

L'inscription à la compétition vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de l'épreuve.

Droit d'engagement : 10 euros par joueur.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivant devront être respectés :

- le premier tour de la compétition est prioritaire ; et peut être joué sur les deux jours ;
- lorsqu'un seul tour a été disputé, le classement de ce tour devient le classement définitif de l'épreuve,
- si le deuxième tour doit être interrompu et ne peut raisonnablement se terminer, il doit être annulé et le classement du premier tour sera retenu.

Le Comité Départemental de Golf de la Manche dotera la compétition.

Seuls, les joueurs présents lors de la proclamation des résultats se verront attribués les lots de la dotation.

La proclamation des résultats se fera au golf organisateur de l'épreuve.

CONTACT

Golf de la Presqu'île du Cotentin : golfdefontenay@wanadoo.fr – Tel : 02 33 21 44 27

Comité Départemental de Golf de la Manche : cdg50.pa@gmail.com